

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DE COLFONTAINE

Séance du 14 Mai 2013

Présents : Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Monique DEKOSTER, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR

JP. CULEM, Secrétaire Communal

Excusés : Martine HUART, Jean-François HUBERT

Absents : Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Francesca ITALIANO, Cécile DASCOTTE (qui entre en séance à 18 h 40 lors de l'examen du point 11), Lino RIZZO (qui entre en séance à 18 H 33 lors de l'examen du point 4), Fanny GODART

La séance publique est ouverte à 18 H 30

I. SEANCE PUBLIQUE

1) Communication de Monsieur le Bourgmestre

Entend la communication de Monsieur le Bourgmestre qui informe le Conseil Communal que par mail du 04 Mai 2013 adressé à lui-même et à Monsieur le Secrétaire, Monsieur JF. HUBERT, élu sur la liste RCSS déclare siéger dorénavant en tant qu'indépendant.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 08 Avril 2013

A l'unanimité, accepte l'amendement suivant déposé par Monsieur P. PIERART : « Patrick PIERART intervient pour dénoncer le fait que l'Huissier de justice est déjà intervenu pour procéder au dépôt des 10 % nécessaires à l'organisation d'une nouvelle séance en vente publique (information parue sur internet et confirmée par la notaire instrumentant elle-même le matin de notre séance) alors que le Conseil Communal ne s'est pas encore réuni et n'a donc pas encore pris de décision. Il estime anormal que l'on anticipe ainsi les décisions du Conseil Communal ».

Approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 08 Avril 2013 par 19 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR) et 1 abstention (Monique DEKOSTER).

3) Conseil Consultatif des Seniors – Renouvellement et désignations des membres

Décide à l'unanimité :

Article 1 : De renouveler la composition du Conseil Consultatif des Seniors

Article 2 : D'élire par bulletins secrets comme membres consultatifs Mesdames et Messieurs :

1. BACCAUW François
2. DEMAREZ René
3. FARRUGGIA Giuseppina
4. LECOMTE Jean
5. MASSIMANGO Gego Za-Mayi Grégoire
6. PELLIZZARO Marie-Agnès
7. SALLUSTIO Giovanna
8. SCUTNAIRE Philippe Germain
9. SPEZIALE Giuseppe
10. VANDERHEYDEN Georges
11. VAN DER SCHUEREN Charles
12. VAN DIST Renée

4) Asbl Magnum – désignation des représentants de la société civile

Monsieur L. RIZZO entre en séance à 18 h 33

Décide à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE : De désigner les représentants émanant de la société civile :

Pour le PS :

- J-C VILAIN
- F. JOLY
- H. DHYON
- P. COQUELET
- J. VANDEPUTTE

- M. ZENTAR
- P. BOEHMS

Pour C PLUS :

- A. DESMET
- D. VILAIN
- R. SARNELLI

Pour le RSCC :

- A. BOEHM

5) Représentants à l'Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.) – Ajout d'un membre du Conseil Communal

Décide à l'unanimité de désigner Monsieur Olivier Mathieu afin de compléter la représentation de la Commune de Colfontaine au sein de à l'Agence Locale pour l'Emploi

6) Télé MB – Retrait de délibération et désignation d'un représentant

A l'unanimité, décide :

Article 1 : De retirer sa délibération du 26 Mars 2013 désignant Madame F. LELEUX et Monsieur L. RIZZO à l'assemblée générale de Télé MB

Article 2 : De désigner Madame F. LELEUX, comme représentante du Conseil Communal.

7) IGRETEC – Désignation de cinq représentants

A l'unanimité, décide de désigner les personnes suivantes afin de représenter la Commune de Colfontaine au sein de IGRETEC :

PH. SCUTNAIRE
A. DE ZUTTER
G. SCINTA
A. SOUMMAR
C. DASCOTTE

8) Désignation du représentant communal au sein du Conseil d'exploitation de la succursale Haine – SWDE

Décide à l'unanimité de désigner la personne suivante afin de représenter la Commune de Colfontaine au sein du Conseil d'exploitation de la succursale Haine :

A. DE ZUTTER

9) Renouvellement du représentant à l'Agence Immobilière sociale (A.I.S.) – Retrait de délibération et désignation d'un membre du Conseil Communal

Décider à l'unanimité :

Article 1 : De retirer sa délibération du 26 Mars 2013 désignant Monsieur NINFA et Mesdames DASCOTTE et DOMINGUEZ à l'assemblée générale de l' Agence Immobilière Sociale

Article 2 : De désigner Monsieur Olivier Mathieu comme représentant du Conseil Communal.

10) Réaménagement de l'accueil de la Maison Communale de Wasmes – Projet

Décide à l'unanimité :

ARTICLE 1er. D'approuver le cahier spécial des charges N° 20130002 et le montant estimé du marché "REAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAISON COMMUNALE DE WASMES", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.962,78 € hors TVA ou 41.094,96 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

ARTICLE 3. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 12402/723-51.

ARTICLE 4. Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

ARTICLE 5. Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

11) Renouvellement de la CCATM – Désignation des membres

Madame C. DASCOTTE entre en séance à 18 H 40

Décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur joint à la présente ;

ARTICLE 2 : d'approuver la composition de la CCATM suivante :

Président : PH. SCUTNAIRE

	<u>Effectif</u>	<u>1^{er} suppléant</u>	<u>2^e suppléant</u>	<u>Catégorie</u>
1	Emmanuel Dufour	Olivier Daumerie	Jean Bureau	Bâtiments
2	Paul Bottieau	Louis Vanderjeught	Francis Gallez	Tranche d'âge
3	Jean-CI Copenaut	Claudio Paravano	Charles Van Der Schueren	Tranche d'âge
4	Jean-J. Hanton	Freddy Renuart	Philippe Scutnaire	Répartition géographique
5	Léon Collart	Marie-A. Pellizzaro	Georges Vanderheyden	Répartition géographique
6	Ghislaine Montagna	Kevin Foucart	Steve Stoffel	Tranche d'âge
7	Marie- Sylvie Vilain	Frédéric Quittet	Pascal Legat	Tranche d'âge
8	Denis Thiery	Jean-R. Foucart	Esméralda Beccatini	Tranche d'âge

9	Nicole Jenart	Annie Dhyne	Christine Davoine	Tranche d'âge
10	Annette Bridoux	Guy Liénard		Répartition géographique
11	Corinne Hanot	Marlène Jeanmotte		Social, aide soignante, petite enfance
12	Loïc Mathieu	Fabio Bianchi		Tranche d'âge

ARTICLE 3 : de désigner le quart communal suivant :

		Majorité	
	Effectif	1 ^{er} suppléant	2 ^{ème} suppléant
1	S. MURATORE	M. MESSIN	
2	G. MALERBA	N. PIERROT	
3	A. DE ZUTTER	G. SCINTA	
		Opposition	
	Effectif	1 ^{er} suppléant	2 ^{ème} suppléant
1	M. DEKOSTER	C. DASCOTTE	

ARTICLE 4 : de désigner Madame S. LUC en tant que Secrétaire de la CCATM ;

12) Révision (avec extension du périmètre) du plan communal d'aménagement N° 2 bis approuvé par Arrêté Royal du 16 Mars 1965 dit "Centre administratif"

Décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : d'adopter provisoirement le projet de révision du plan communal d'aménagement n°2 bis (avec extension du périmètre) dit « Centre administratif ».

ARTICLE 2 : de charger le Collège Communal de soumettre le dossier à l'enquête publique selon les modalités définies à l'article 51, par. 2, du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

13) Vente d'un terrain cadastré 3° division B N° 1058 a pie

Décide par 19 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR) et 3 abstentions (Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER) :

Article 1 : de vendre 104 m² de la parcelle de terrain cadastrée 3° division section B n° 1058 a pie, propriété de la Commune de Colfontaine, à la S.A. Elia Asset suivant le plan de bornage dressé par de Moffaerts & Ass. Sprl agissant pour le compte de la partie acquéreuse.

Article 2 : que la présente vente est consentie au montant de 6760 €, ventilé comme suit 104 m² multipliés par une valeur de 65 € du m².

Article 3 : que tous les frais inhérents à cette vente seront à charge de la S.A. Elia Asset, partie acquéreuse.

Article 4 : de charger le Notaire Malengreaux de la passation de l'acte relatif à cette vente.

14) QI "Saint-Pierre Fauviaux-Wasmes" – Avenant convention exécution

Décide à l'unanimité :

Article 1 : de marquer son accord sur l'avenant n°1 de la convention exécution 2009-2011 ainsi que le projet d'Arrêté Ministériel émanant tous deux du cabinet du Ministre Furlan en charge de la Rénovation Urbaine pour le QI « Saint-Pierre Fauviaux Wasmes ».

Article 2: de charger le Collège Communal de la signature de ces documents

15) ZAS de Wasmes "Les Vanneaux" reprise de la voirie

Décide à l'unanimité :

Article 1 : de reprendre la voirie (et équipement) telle que définie au plan dressé par l'IDEA Service Aménagement du territoire, daté du 07 février 2013 et portant la référence : « Zone Artisanale et de Service de Wasmes Les Vanneaux – Remise de la voirie à la Commune » plan VO135/Ext.

Article 2: que la cession de ces terrains à la commune se fera moyennant paiement de l'euro symbolique.

Article 3 : de charger le Notaire Malengreaux de la passation de l'acte.

16) Plaine de jeux "Centre de loisirs" – Ouverture du 02/07 au 22/07/2013

Décide à l'unanimité, l'ouverture de la plaine de jeux « Centre de loisirs » du 02.07.2013. au 22.07.2013 et fixer le cadre et les indemnités comme suit :

FIXATION DU CADRE :

Coordinatrice(s)	: 6
Secrétaire-Infirmière	: 1
Animatrice (s) (vacataires)	: 3
Maître-nageur (vacataire)	: 1
Moniteur(trice)s breveté(e)s	: 14
Moniteur(trice)s (non-brevetés)	: 14
Femmes de charge (ALE)	: 5

FIXATION DES INDEMNITES :

Coordinatrice	: -- (*)
Coordinateur(trice)s	: 60 €/jour
Secrétaire-infirmière	: 60 €/jour
Animatrice(s) (vacataires)	: 14 €/la prestation
Maître-nageur (vacataire)	: 14 €/la prestation
Moniteur(trice)s breveté(e)s	: 50 €/jour
Monitrice brevetée	: -- (*)
Moniteur(trice)s non-breveté(e)s	: 40 €/jour
Femmes de charge (ALE)	: suivant les heures effectuées/jour

(*) : Les coordinatrices et les monitrices brevetées ne seront pas rémunérées sur ce budget car elles bénéficient d'un contrat communal s'étalant au-delà de la période de la plaine.

17) Enseignement – Augmentation de cadre

En raison du nombre d'élèves, décide à l'unanimité, l'ouverture d'une demi-classe maternelle à l'école Achille Delattre – rue Achille Delattre 180, et ce à partir du 29.04.2013.

18) Maintien de l'ADL, renouvellement de la demande d'agrément de la RCO « Agence de Développement Local » et demande d'octroi de subsides annuels

Décide à l'unanimité de maintenir l'ADL Colfontaine, de solliciter le renouvellement de l'agrément et l'octroi de subsides annuels

De confier à l'ADL la mission de réaliser et de rentrer le dossier d'agrément après approbation du collège communal et ce, avant le 31 août 2013.

19) Convention de partenariat entre l'Administration communale et l'ASBL le PAC

Par 19 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Patrick PIERART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR) et 3 abstentions (Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER) approuve la convention de partenariat entre l'Administration communale et l'ASBL le PAC

II. HUIS CLOS

Le huis clos est prononcé à 18 H 52
Les votes ont lieu au scrutin secret et sont acquis à l'unanimité.

La séance est clôturée à 19 H 01

Le Secrétaire,

JP. CULEM

Le Président,

L. D'ANTONIO